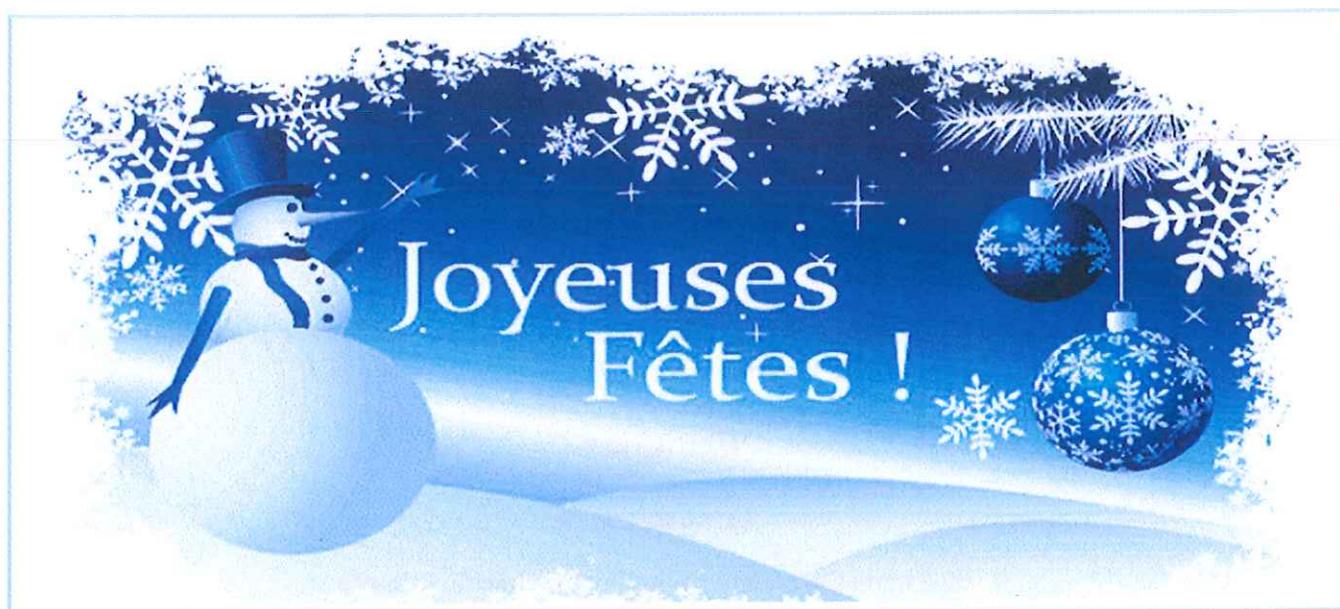


Infos commune

Aigneville Hocquélus Courcelles



Dans ce bulletin vous
trouverez de l'info.
sur :

Vie de la commune
Vie Communale et
Associative
Travaux
Sécurité
Cadre de Vie
Sociale et Scolaire
Finances
Service Périscolaire
Infos pratiques

L'ensemble du
Conseil Municipal et
les employés
communaux vous
souhaitent de
Joyeuses Fêtes de
fin d'année

Site internet :
www.aigneville.fr

Nombre d'habitants : **902**

Horaires de la mairie

Lundi - mardi - jeudi
8h15 à 11h45
Vendredi
16h00 à 18h00

Permanence du Maire
Le vendredi de 17h00 à
18h00 sur rendez-vous

Permanence des
Adjoints :

sur rendez-vous

Mairie d'Aigneville 31 rue du Presbytère 80210 AIGNEVILLE

 03 22 26 29 92 Site internet : www.aigneville.fr

Vie de la Commune

Etat Civil 2017

Naissances

Nataël Poly le 4 janvier 2017
Louis Cubizol le 29 mars 2017
Solane Mathé le 13 avril 2017
Baptiste Cléré le 31 août 2017
Thibaut Cléré le 31 août 2017
Lise Paris le 29 novembre 2017
Ayden Coyette le 11 décembre 2017

Décès

Monsieur Paul Fossé le 9 janvier 2017
Madame Solange Dubosquelle le 14 mai 2017
Monsieur Marcel Haudréchy le 26 juillet 2017
Madame Odette Barbier le 20 septembre 2017
Madame Denise Allard le 24 octobre 2017
Monsieur Jean Goujon le 11 décembre 2017

Mariages

Le 7 juillet 2017

Guillaume Deloye et Agathe Dumouchel de Prémare

Personnel Communal

Contrat CAE

Le contrat de Monsieur Baptiste GOUJON a été renouvelé pour une année à compter du 11 juillet 2017.

Nous avons un contrat aidé au service périscolaire qui a pris fin en Novembre, celui-ci a été remplacé, suite à un recrutement pôle emploi, par Madame Catherine Lion.

A ce jour, la commune a 3 agents en contrat aidé au service périscolaire et 1 agent au service technique.

Vie Communale et Associative

Projet scolaire et Périscolaire

L'ensemble du conseil travaille sur l'élaboration de la modernisation de nos classes.
Plusieurs solutions sont à l'étude.

Vente d'un bien communal

Conformément aux décisions du conseil municipal en date du 12 octobre 2012, 11 mai 2017 et 8 septembre 2017 et après accord de l'Inspection Académique et de Monsieur le Préfet, l'habitation servant de logement de fonction et de classe GS et CP à Aigneville situé au 31 rue de Fressenneville a été vendue le 18 septembre 2017 chez Maître ALLIBE à Friville à Monsieur DEHESDIN.

Dans l'acte de vente il a été notifié la mise à disposition de la classe et du vestiaire jusqu'en mai 2020.

Rythmes scolaires

Le décret N°2017-1108 du 27 juin 2017 modifie l'article D.521-12 du code de l'éducation relatif à l'organisation de la semaine scolaire des écoles.

Ce nouveau décret permet de répartir les 24 heures d'enseignement sur quatre jours.

En date du 3 juillet 2017, le conseil municipal s'est prononcé pour répartir la semaine scolaire à 4 jours. Cette proposition a reçu un avis favorable du conseil d'école en date du 4 juillet 2017.

Depuis la rentrée de septembre, les enfants vont en cours : Le lundi, le Mardi, le Jeudi et le vendredi.

Cession angle de la rue de Feuquières et rue d'Eu

Monsieur Mathieu DELIGNIERES a cédé gracieusement à la commune un terrain afin d'améliorer la sécurité aux abords du nouveau rond-point à Hocquélus

L'ensemble du conseil remercie Monsieur Mathieu DELIGNIERES pour cette cession.

Cession de terrain rue du stade

Afin d'édifier un abri bus et d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales rue du stade, les Ets Hernas nous ont cédé gracieusement une bande de terrain.

L'ensemble du conseil remercie les Ets Hernas pour cette cession



Modification des statuts de la CCV

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement à la modification des statuts de la CCV.
La compétence voirie est reprise par la CCV (Communauté de Communes du Vimeu)

Demande de retrait de la commune de Saint Maxent de la CCV

La commune de Saint Maxent a demandé son retrait de la CCV.

A l'unanimité le conseil municipal consent au départ de la Commune de Saint Maxent de la CCV.



Elle est arrivée...

Fibre Optique

La fibre est accessible sur notre commune.
Plusieurs distributeurs sont sur le marché afin de permettre de vous raccorder.

PLUI : les comptes rendus de réunions CCV / PLUI sont consultables en mairie et un registre de doléances est à votre disposition.

Dernières Manifestations Communales pour 2017

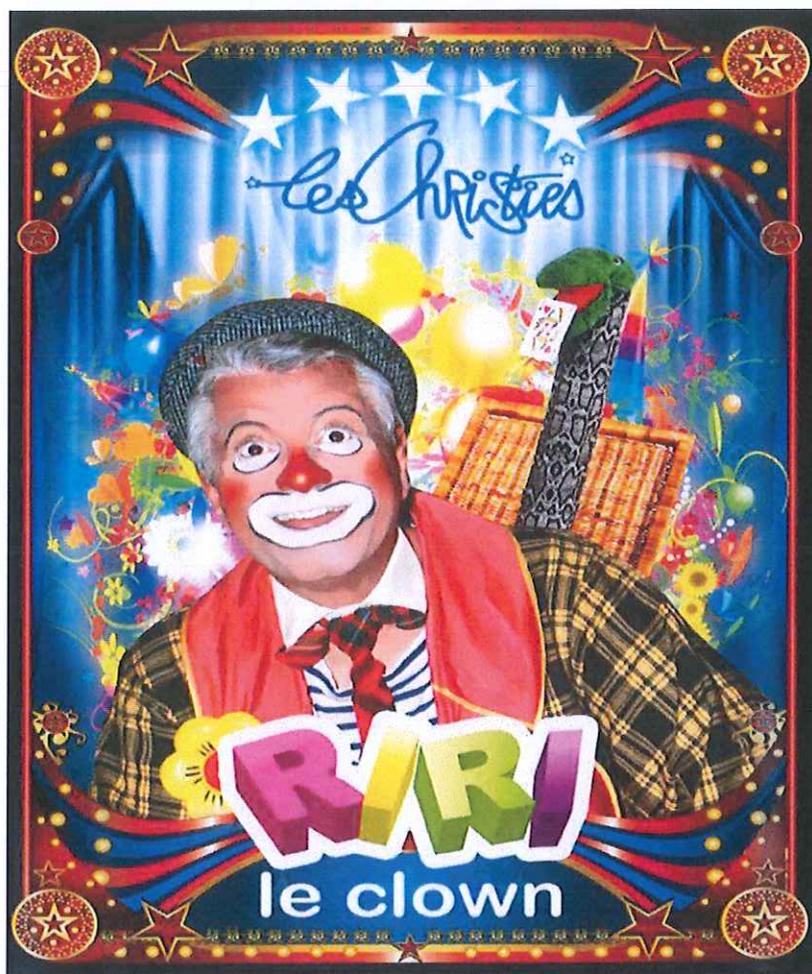
Repas de Noël

Le repas de Noël offert à tous les enfants des écoles de la commune aura lieu le jeudi 21 décembre 2017 à 12 h 00.

Spectacle de Noël

Le spectacle de Noël offert à tous les enfants* de la commune aura lieu le vendredi 22 décembre 2017 à 18 h 30 à la salle François David.

- Enfant de la commune ou scolarisé dans la commune, Parent, Grand Parent



Vœux du conseil

La cérémonie des vœux du conseil aura lieu le dimanche 21 janvier 2018 à 11 h 30.

2018

Les Associations vous attendent à leurs rendez-vous 2018

Harmonie Libre d'Aigneville

L'harmonie organise :

Le Concert annuel salle François David :

Samedi 24 mars 2018

La bourse aux plantes Place d'Hocquélus :

Dimanche 22 avril 2018

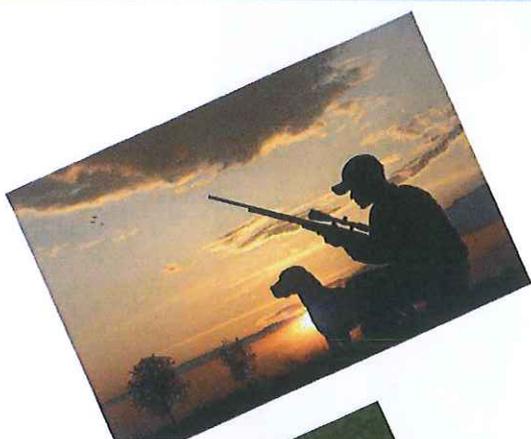
Le Marché artisanal et repas champêtre :

**Samedi 25 août 2018
et dimanche 26 août 2018**



Pour renseignements et inscription :

→ Monsieur Hubert DUFETELLE 03 22 26 22 74



Société de chasse d'Hocquélus

Traditionnel repas des chasseurs
salle François David

Samedi 7 avril 2018



Contact : 03 22 26 78 28



Coopérative scolaire

Dimanche 1^{er} Juillet 2018

Fête des Ecoles sur la pelouse de la salle François David.

PS : Vous pouvez d'ores et déjà penser aux lots pour la loterie. Merci d'avance.

Football Equipe Séniors de Valines

Suite à une indisponibilité du stade de Valines pendant la saison 2017 – 2018, la mairie de Valines nous a sollicité pour prêter l'ensemble de l'infrastructure du stade pour leur équipe Séniors.

Equipe des enfants d'Aigneville avec la Vimeusienne

Les entrainements pour les moins de 15 ans ont lieu le mercredi de 18 h 00 à 20 h 00 à Aigneville.
Les entrainements pour les moins de 18 ans ont lieu le jeudi de 18 h 00 à 20 h 00 à Aigneville.
Les matchs ont lieu le samedi tous les 15 jours à 15 h 00 pour les moins de 15 ans à Aigneville.



Rendez-vous janvier 2018 avec l'Etoile Vimeusienne :

Pour le 1^{er} tournoi en salle au gymnase de Feuquières le vendredi 12 à partir de 18h30 (rencontres éducateurs) .

Samedi 13 de 9h30 à 20h55, tournoi des U8 / U9 - U6 / U7 - U 12/ U 13 avec 46 équipes

Et le dimanche 14 de 9h30 à 19h, U 10 / U 11 - U 14/ U 15 avec 32 équipes

2^{ème} LOTO à la salle Socio Culturelle de Feuquières en Vimeu le samedi 20 janvier : Réservez votre soirée

Club de Gymnastique

Venez rejoindre le club de gym ! A la salle François David !

Séances de gym le jeudi de 19h30 à 20h30, animées par Solange BARDOUX. La licence pour l'année est fixée à 45 euros.

Un certificat médical récent est obligatoire pour toute nouvelle demande de licence



ACLA Activité ZUMBA

Des places sont encore disponibles si vous souhaitez rejoindre l'activité Zumba.
Activité le mercredi de 19 h 00 à 20 h 00.

Contact : Monsieur Jean-Paul BOUTLEUX : 07 81 39 37 93

Concert de Jazz du Samedi 30 septembre qui a été organisé par la SPMA



SPMA

Vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres la lettre intitulée :

Le Soldat Fernand CRETON

La SPMA vous informe que toutes les lettres déjà parues sont disponibles sur le site internet de la commune.

www.aigneville.fr

Travaux

Travaux de la traversée d'Hocquéhus sur la RD48

Les travaux d'aménagement et de sécurisation de la route départementale 48 dans la traversée d'Hocquéhus sont achevés. Le conseil Municipal remercie l'ensemble de la population pour leur patience suite aux divers désagréments et retard de planning.





Travaux réalisés cet été par l'Association du Vimeu

Abri bus à Hocquéhus.

Abri bus rue du stade.

Accès PMR à l'église.

Rénovation intérieure et extérieure au stade communal.



Sécurité

RAPPEL

Rendons les trottoirs aux piétons

Les trottoirs sont interdits au stationnement sauf emplacements matérialisés et signalisation routière.

Nous vous informons que sur la RD 48, la totalité des trottoirs en goudron rouge est strictement interdit au stationnement des véhicules.



Vitesse excessive dans notre village

Il est rappelé que chaque conducteur doit impérativement respecter la réglementation sur les vitesses autorisées.

Cadre de Vie

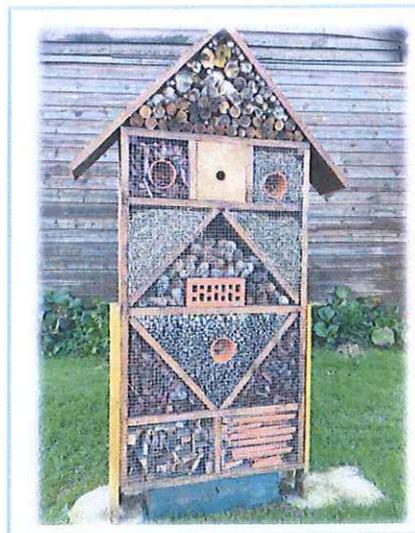
Fleurissement



Hôtels à insectes

Trois hôtels à insectes ont été installés :

- Un à Aigneville
- Un à Hocquélus
- Un à Courcelles



Installation de bancs sur la commune

Plusieurs bancs ont été installés sur l'ensemble de la commune



Sociale, Scolaire et péri-scolaire

Centre de loisirs 2017

65 enfants ont participé au centre de loisirs 2017, sous la direction de Monsieur David MICHAUD. Les enfants sont allés au camping à Saint Quentin en Tourmont, à Viméo, Accrokids, club hippique, calèche, et parc Saint Paul...



Fête des écoles



Remise des dictionnaires aux enfants partant en 6^{ème}

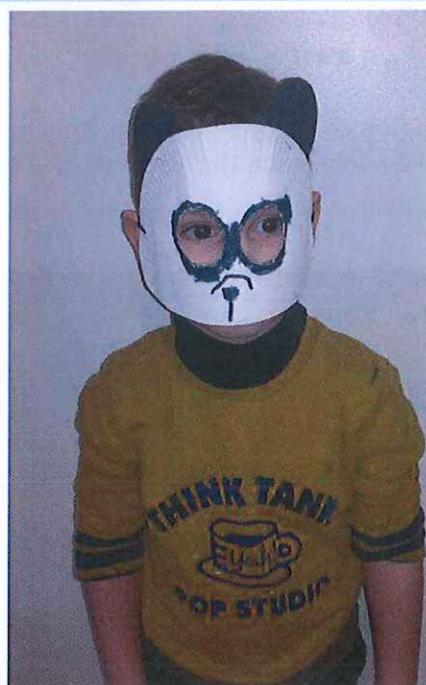
La municipalité a offert aux enfants fréquentant le regroupement scolaire un dictionnaire de Français et d'Anglais.



Les activités du service périscolaire

Tap : Temps d'Activités Périscolaires

Suite à la suppression des Tap, le conseil municipal a décidé malgré tout de maintenir un service périscolaire de qualité.



Finances

En cette fin d'année les finances de notre commune affichent une situation conforme au budget prévisionnel.

Photos du repas des Aînés du 29 octobre 2017



Colis des aines

La distribution du colis des aînés aura lieu le samedi 23 décembre 2017 à partir de 9 h 30.





Fermeture de la mairie

La mairie sera fermée à compter du jeudi 21 décembre 2017 jusqu'au lundi 2 janvier 2018. Réouverture le mardi 3 janvier 2018.

Infos Pratiques

Recensement militaire

Il est rappelé que toute personne venant d'atteindre 16 ans doit se faire recenser en mairie.

Vous devez vous présenter en mairie muni de votre carte d'identité et du livret de famille de vos parents.

Inscription sur la liste électorale

Il est rappelé que vous avez la possibilité de vous inscrire sur la liste électorale de la commune.

Pour être sur la liste électorale plusieurs conditions sont à remplir :

Etre français,

Avoir 18 ans à la veille du premier tour.

Ne pas être privé de votre droit de vote.

Vous pouvez vous inscrire dans toute commune où vous possédez un domicile, une résidence ou si vous y payez des impôts locaux depuis plus de cinq ans.

Pour cela vous devez passer en mairie muni de votre pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Votre carte d'électeur vous est ensuite transmise par courrier, au plus tard trois jours avant le scrutin.

Soyez Vigilant

Information de la gendarmerie : Vol Commis au préjudice de personnes âgées

Faits qui se sont déroulés sur une personne âgée de 90 ans.

Un individu se présente au domicile de la dame prétextant démarcher pour le compte de la commune et propose l'achat d'un calendrier.

Il sollicite un don d'au moins de 20 euros, ne disposant pas de cette somme la personne se rend dans sa chambre ou elle dissimule ses économies.

Elle est suivie par l'individu, et rejoint par un complice. A leur départ la victime constate la disparition de 320 euros.

Si un tel cas se présente vous devez immédiatement en informer la gendarmerie et déposer plainte.

Don du Sang Collecte 2017

Frville- Escarbotin Salle Edith Piaf
De 14 heures à 19 heures
Vendredi 22 décembre 2017

Obligation de sortie de territoire pour les mineurs.

L'autorisation de sortie de territoire d'un mineur voyageant sans ses parents, supprimée en 2013, a été rétablie depuis le 15 janvier 2017.

En plus de son passeport ou de sa carte d'identité il doit présenter un formulaire (disponible en mairie) signé par son père et sa mère et de sa carte d'identité.

Cartes d'identité Biométrique

A compter du 13 mars 2017, tous les usagers vont être amenés à déposer leur demande de carte d'identité auprès des mairies équipées d'un dispositif spécial et non plus dans leur commune de résidence.

Dans la Somme, seize mairies sont retenues.

Les plus proches de notre commune sont : Frville Escarbotin, Gamaches et Abbeville.
La secrétaire de mairie de votre Commune se tient à la disposition de la population pour vous renseigner et faciliter la demande.

Aboiements répétitifs des chiens

On parle de bruits de comportement ou de bruits domestiques. Ils sont soumis aux dispositions du Code de la santé publique :

L'article R.1334-31 : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Le propriétaire d'un chien perturbateur pourra se voir condamner à une amende de 450 € et à la confiscation de l'animal. Une mesure extrême qui peut, peut-être, encourager vos voisins à trouver une solution alternative et moins traumatisante.

Merci de respecter cette règle.

